

**Présidence de Mme Natacha Litzistorf, présidente**

**Membres absents excusés :** Caroline Alvarez Henry ; Eliane Aubert ; Laurianne Bovet ; Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Anne-Françoise Decollogny ; Christiane Jaquet-Berger ; Henry Klunge ; Evelyne Knecht ; Janine Resplendino ; Philipp Stauber ; Claude-Alain Voiblet ; Diane Wild.

**Membres absents non excusés :** Christiane Blanc ; Muriel Chenaux Mesnier ; Johann Dupuis ; Solange Peters ; Magali Zuercher.

Membres présents	83
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

---

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

---

**La présidente**

Donne lecture du courrier de démission la Commission de gestion de M. Alain Jeanmonod (PLR) avec effet au 31 janvier 2014 (courrier du 21 janvier 2014).

---

**Retrait motion**

La Présidente donne lecture du courrier de Mme Elisabeth Müller pour indiquer le retrait de son postulat « Un sud-ouest trop perméable aux TIM » déposée le 12 mars 2013.

---

**La présidente**

Donne lecture du courrier de la Commission de gestion à la présidente concernant le respect des délais pour répondre aux initiatives et pétitions en suspens arrivés à échéance les 31 décembre 2013 et 31 janvier 2014, selon décision du Conseil communal du 3 décembre 2013 (courrier du 4 février 2014).

---

**Election  
complémentaire  
d'un membre de la  
COGES**

de Mme Florence BETTSCHART NARBEL (PLR) en remplacement d'Alain JEANMONOD, démissionnaire de la commission permanente de gestion.

Le Conseil, à l'unanimité, **élit** Mme Florence BETTSCHART NARBEL comme membre de la Commission de gestion pour la législature 2011-2016.

---

**Lettres**

de la Municipalité (24 janvier 2014) demandant l'urgence pour les points :

- R 34 – Préavis N° 2013/37 - « Projet de construction de 8 bâtiments « Minergie-P-Eco® », comprenant 131 logements, 2 zones d'activité et un parking souterrain de 93 places, sis chemin de Bérée 22a/b/c/d, 24a/b et 26a/b.

	<p>Constitution de trois droits distincts de superficie grevant les parcelles N<sup>os</sup> 20546 et 7277, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL. »</p> <p>- R 36 – Préavis N° 2013/41 - « Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse. Remplacement des gradins mobiles »</p> <p>- R 55 –Préavis N° 2013/54 - « Plan de Quartier « Croix d'Ouchy » concernant les terrains compris entre l'avenue de Cour, l'avenue d'Ouchy, la rue des Fontenailles et la limite ouest de la parcelle N° 5274. Abrogation du plan d'extension N° 613 légalisé le 29 juin 1983 »</p> <hr/>
<b>Communications municipales</b>	<p>– <u>27 janvier 2014</u> : Réponse de la Municipalité à la question écrite n°20 de M. Henri Klunge déposée le 8 octobre 2013 : « Distribution d'une étude sur le logement ».</p> <hr/>
<b>Postulat</b> <i>Dépôt</i>	<p>de Maurice Calame (PLR) : « Pour un nouveau plan directeur du sport »</p> <hr/>
<b>Postulat</b> <i>Dépôt</i>	<p>de Denis Corboz (Soc.) pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne.</p> <hr/>
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	<p>de Roland Philippoz (Soc.) : « Quel bilan un an après l'introduction de la taxe au sac ? »</p> <hr/>
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	<p>de Hadrien Buclin (La Gauche) : « A quels résultats a abouti le contrôle des services de la Ville par l'Inspection cantonale de travail ? »</p> <hr/>
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	<p>de Hadrien Buclin (La Gauche) : « L'Inspection du travail Lausanne est-elle dotée de moyens suffisants à l'heure où s'accroît la pression exercée par les employeurs sur les salariés ? »</p> <hr/>
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	<p>de Mathieu Blanc (PLR) et consorts : « Quel bilan et quelles perspectives pour les caméras de vidéo protection à Lausanne ? »</p> <hr/>
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	<p>de Florence Bettschart Narbel (PLR) : « Pourquoi l'enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive ? »</p> <hr/>
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	<p>de Claude-Alain Voiblet (UDC) : « La police de proximité s'éloigne du citoyen. »</p> <hr/>

<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	d'Alain Hubler (La Gauche) et consorts : « Opération chichon ou rafle anti-drogue à l'école professionnelle. »  L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.
<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	M. Albert Graf (UDC) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP).
<b>II.</b>	M. David Payot (La Gauche) ; M <sup>me</sup> Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert (FIPAV).
<b>III.</b>	M. Pierre Oberson (UDC) ; M. Grégoire Junod, directeur de LSP.
<b>IV.</b>	M <sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR) ; M. Grégoire Junod, directeur de LSP.
<b>V.</b>	M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M <sup>me</sup> Florence Germond, directrice de FIPAV.
<b>VI.</b>	M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.
<b>VII.</b>	M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<b>Rapport s/Préavis N° 2013/37</b>	<b>Projet de construction de 8 bâtiments « Minergie-P-Eco<sup>®</sup> », comprenant 131 logements, 2 zones d'activité et un parking souterrain de 93 places, sis chemin de Bérée 22a/b/c/d, 24a/b et 26a/b. Constitution de trois droits distincts de superficie grevant les parcelles N<sup>os</sup> 20546 et 7277, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL.</b>  <b><u>Rapporteur</u> : Alain Hubler (La Gauche)</b>
<i>Discussion</i>	M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; Mme Maria Velasco (Les Verts) ; Mme Sarah Neumann (Soc.) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Grégoire Junod, directeur de LSP.
<i>Discussion s/sous-DDP n°1</i>	M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) <u>qui intervient sur l'article 6</u> ; M. Grégoire Junod, directeur de LSP.
<i>Discussion s/sous-DDP n°2</i>	La parole n'est pas demandée
<i>Discussion s/DDP</i>	La parole n'est pas demandée.

## Première partie de la 9<sup>ème</sup> séance du mardi 4 février 2014

<i>Discussion s/conclusions</i>	M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Nicolas Gillard (PLR) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; Mme Maria Velasco (Les Verts) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement Velasco Conclusion 1bis (dépôt)</i>	<i>de charger la Municipalité d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre de places de parc visiteurs, au maximum à hauteur de 10% du nombre de cases de stationnement pour les habitants, conformément à la norme VSS SN 640 281.</i>
<i>Discussion s/conclusions (suite)</i>	M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Laurent Guidetti (Soc.) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique.
<i>Vote s/concl. n°1</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 2 abstentions, <b>approuve</b> la conclusion n° 1 de la commission.
<i>Vote s/amendement Velasco – concl. 1bis</i>	Le Conseil, par 43 oui, 31 non et 3 abstentions, <b>approuve</b> l'amendement de Mme Velasco – conclusion 1bis de charger la Municipalité d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre de places de parc visiteurs, au maximum à hauteur de 10% du nombre de cases de stationnement pour les habitants, conformément à la norme VSS SN 640 281.
<i>Vote s/concl. n°1bis amendée par Velasco</i>	Le Conseil, par 57 oui, 13 non et 7 abstentions, <b>approuve</b> la conclusion n° 1bis telle qu'amendée.
<i>Discussion s/conclusions n°2</i>	M. Nicolas Gillard (PLR).
<i>Vote s/concl. n°2</i>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>approuve</b> la conclusion n° 2 de la commission.
<i>Vote s/concl. n°3 à 6</i>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>approuve</b> les conclusions n° 3 à 6 de la commission.
<i>Vote s/concl. n°7</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, <b>approuve</b> la conclusion n° 7 de la commission.
<i>Vote</i>	Le Conseil, ayant approuvé les conclusions susmentionnées, <b>décide</b> : <ol style="list-style-type: none"><li>d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 20596, grevant 5'085 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 20546 ainsi que deux droits distincts et permanents de superficie n° 20643 et n° 20727, grevant respectivement 3'700 et 1'817 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 7277, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement SA (SILL), pour la construction de huit bâtiments comprenant au total 131 logements, deux zones d'activité et un parking souterrain de 93 places, aux conditions figurant dans le présent préavis ;</li><li><sup>bis</sup> de charger la Municipalité d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre de places de parc visiteurs, au maximum à hauteur de 10% du nombre de cases de stationnement pour les habitants, conformément à la norme VSS SN 640 281 ;</li><li>d'autoriser la SILL à constituer sur le DDP n° 20727 une propriété par étage de deux bâtiments totalisant 32 lots destinés à la vente ;</li><li>de porter en recettes d'investissement du compte d'attente 4400.581.418 (Service d'architecture) le remboursement par la SILL des frais de concours, d'études et frais divers de 41'740 francs, 19'229 francs et 32'365 francs, selon art. 5bis des contrats de droit de superficie cités au chiffre 1 ci-dessus ;</li></ol>

4. de porter en augmentation du crédit d'acquisitions d'immeubles pour la législature 2011-2016 le remboursement par la SILL de l'indemnité payée pour la radiation des servitudes de restriction à bâtir de 57'216 francs, selon art. 5bis du contrat de droit de superficie n° 20596 ;
5. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société immobilière lausannoise pour le logement SA (SILL) les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 47 logements subventionnés sis au chemin de Bérée, sur les parcelles n<sup>os</sup> 20546 et 7277 ;
6. d'autoriser la Municipalité à ajouter au plus tôt au budget 2016, à la rubrique 3306.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Direction du logement et de la sécurité publique, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à 124'464 francs, ceci en application des dispositions prévues au point 5 ;
7. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30 % du montant de l'hypothèque de l'opération de la SILL (hors terrain et PPE), soit au maximum un montant de 9'014'745 francs, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations.

Rapport s/Préavis N°  
2013/41

**Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse.  
Remplacement des gradins mobiles.**

**Rapporteur : Julien Eggenberger (Soc.)**

Discussion

M. Maurice Calame (PLR) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 400'000 francs destiné à financer le remplacement des gradins mobiles du Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Rapport s/Rapport-  
préavis N° 2013/54

**Plan de Quartier « Croix d'Ouchy » concernant les terrains compris  
entre l'avenue de Cour, l'avenue d'Ouchy,  
la rue des Fontenailles et la limite ouest de la parcelle N° 5274.  
Abrogation du plan d'extension N° 613 légalisé le 29 juin 1983.**

**Rapporteur : Gianfranco Gazzola (Soc.)**

*Discussion* M. Laurent Guidetti (Soc.) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.

*Discussion s/règlement* La parole n'est pas demandée.

*Vote* Le Conseil, par une majorité de oui, et 2 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'adopter le plan de quartier « Croix d'Ouchy » concernant les terrains compris entre l'avenue de Cour, l'avenue d'Ouchy, la rue des Fontenailles et la limite ouest de la parcelle n° 5274 ;
2. d'abroger le plan d'extension légalisé N° 613 du 29 juin 1983 ;
3. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé de l'état de l'avancement du dossier au cours de cette période, si besoin.

**Rapport s/Rapport-préavis N° 2013/5**

**Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ».**

**Rapporteur : M. André Mach (Soc.)**

*Discussion* M. Laurent Guidetti (Soc.) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS) ; M. Gilles Meystre (PLR).

*Vote* Le Conseil, par 41 oui, 22 non et 16 abstentions, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Laurent Guidetti « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ».

Rapport s/Motion

de M. Jean-Daniel Henchoz :  
« A qui le ‘trop-plein’ d’impôt résultant de l’introduction des taxes liées à l’élimination des déchets ? »

***Rapporteur : M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR – pour la COFIN)***

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) qui demande le vote nominal ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Charles-Denis Perrin (PLR) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert (FIPAV) ; Daniel Brélaz, syndic.

***Demande de vote nominal***

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Vote

Le Conseil, par 24 oui, 53 non et 3 abstentions, **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Résultats du vote

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
23	ABBET	Raphaël		OUI
86	ADAM	Yves		NON
62	ANSERMET	Eddy		OUI
18	BEAUD	Valéry		NON
14	BERGMANN	Sylvianne		NON
52	BETTSCHART-NARBEL	Florence		OUI
59	BLANC	Mathieu		OUI
16	BONNARD	Claude		NON
111	BUCLIN	Hadrien		NON
28	BURGIN	Daniel		ABS
40	CACHIN	Jean-François		OUI
42	CALAME	Maurice		OUI
49	CARREL	Matthieu		OUI
87	CHAUTEMS	Jean-Marie		NON
24	CHOLLET	Jean-Luc		OUI
33	CHRISTE	Valentin		NON
37	CLERC	Georges-André		OUI
88	CLIVAZ	Philippe		NON
73	CORBOZ	Denis		NON
110	CRAUSAZ MOTTIER	Magali		NON
48	DÉ HALLER	Xavier	YYYYYY	NVT
54	DE MEURON	Thérèse		OUI
38	DUCOMMUN	Philippe		NON
72	EGGENBERGER	Julien		NON
15	EVÉQUOZ	Séverine		NON

Première partie de la 9<sup>ème</sup> séance du mardi 4 février 2014

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
83	FALLER	Olivier		NON
19	FERRARI	Yves		NON
25	FRACHEBOUD	Cédric		OUI
76	GAILLARD	Benoit		NON
45	GAUDARD	Guy		OUI
85	GAZZOLA	Gianfranco		NON
21	GEBHARDT	André		NON
43	GENDRE	Jean-Pascal		OUI
46	GILLARD	Nicolas		NVT
22	GRABER	Nicole		NON
26	GRAF	Albert		ABS
70	GRIN	Claude		NON
95	GUIDETTI	Laurent		NON
47	HENCHOZ	Jean-Daniel		OUI
41	HILDBRAND	Pierre-Antoine		OUI
106	HUBLER	ALAIN		NON
44	ICHTERS	Anne-Lise		OUI
56	JEANMONOD	Alain		OUI
82	KNECHT	Mirelle		NON
68	LAPIQUE	Gaëlle		NON
36	LAURENT	Jean-Luc		NON
31	LITZISTORF SPINA	Natacha		NVT
50	LONGCHAMP	Françoise		OUI
96	MACH	André		NON
79	MARLY	Gianna		NON
92	MARTI	Manuela		NON
32	MAYOR	Isabelle		NON
55	MEYSTRE	Gilles		OUI
63	MICHAUD GIGON	Sophie		NON
98	MIVELAZ	Philippe		NON
35	MOSCHENI	Fabrice		OUI
64	MULLER	Elisabeth		NON
77	NEUMANN	Sarah		NON
65	NSENGIMANA	Nkiko		NON
29	OBERSON	Pierre		OUI
113	OPPIKOFER	Pierre-Yves		NON
66	OSTERMANN	Roland		NON
109	PAIN	Johan		NON
102	PAYOT	David		NON
57	PERNET	Jacques		OUI
58	PERRIN	Charles-Denis		OUI
80	PHILIPPOZ	Roland		NON
39	PICARD	Bertrand		ABS
94	PITTON	Blaise Michel		NON
91	RASTORFER	Jacques-Etienne		NON
69	REBEAUD	Laurent		NON
67	ROSSI	Vincent		NON
100	RUF	Florian		NON
75	RUIZ	Francisco		NON
97	SALZMANN	Yvan		NON
27	SCHLIENGER	Sandrine		OUI
74	THAMBIPILLAI	Namasivayam		NON
20	TREZZINI	Giampiero		NON
71	VELASCO	Maria		NON
103	VINCENT	MOTTIER		NON
101	VOUTAT	Marlène		NON
90	ZUERCHER	Magali		NON
78	ZURCHER	Anna		NON

Clôture

La séance est levée à 20 h 20.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....